Conseil des universités

Quinzième rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil des universités

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
Code 56-1030
ISBN 2-551-09653-7
ISSN 997-6200-0383-4611

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec, (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 30 juin 1984.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation

Yves Bérubé

Sainte-Foy, Novembre 1984

Monsieur Yves Bérubé
Ministre de l'Éducation
1035, De La Chevrotière
Québec, (Québec)
G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi du Conseil des universités, j'ai l'honneur de vous présenter le quinzième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président

Jacques L'Ecuyer

Sainte-Foy, Novembre 1984

Composition du Conseil

(en date du 1er juillet 1984)

	Expiration du mandat
Monsieur Jacques L'Ecuyer, président	17 novembre 1986
Madame Francine Séguin-Bernard Professeure École des Hautes Études Commerciales Montréal	17 novembre 1985
Monsieur Michel Despland Professeur Sciences de la religion Université Concordia	10 novembre 1985
Madame Monique Frappier-Desrochers Directrice des études de main-d'oeuvre Centre de recherche en santé et main-d'oeuvre Montréal	20 janvier 1985
Madame Mireille Fillion Directrice Évaluation et analyse des programmes Fédération des C.L.S.C. du Québec Montréal	18 août 1983
Monsieur Jean-Guy Frenette Directeur de la recherche Fédération des travailleurs du Québec Montréal	26 mars 1984
Monsieur Étienne LeBel Vice-doyen à la recherche Faculté de médecine Université de Sherbrooke Sherbrooke	17 mars 1986
Monsieur Michel Leclerc Vice-président Université du Québec Sainte-Foy	30 mars 1987
Monsieur André Normandeau Professeur Département de criminologie Université de Montréal Montréal	17 novembre 1985
Madame Josée Perras Étudiante I.N.R.S.–Eau Sainte-Foy	30 mars 1987
Madame Christine Piette Professeure Faculté des lettres Université Laval Sainte-Foy	26 mars 1984
Madame Christiane Querido Présidente de la Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	30 avril 1985
Monsieur José Roy Étudiant Faculté de droit École du Barreau du Québec Québec	29 février 1984
Monsieur Norman Ryan Directeur général Développement pédagogique Ministère de l'Éducation Québec	
Madame Ginette Sauvé Étudiante École de psychologie Université de Montréal Montréal	22 septembre 1986
Monsieur Léo Vigneault Secrétaire général adjoint Union des producteurs agricoles Longueuil	30 mars 1987
Monsieur Robert Volders Vice-président Coopération Hydro-Québec Montréal	11 juin 1984

Madame Madeleine Perron, secrétaire générale

Table des matières

I - Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec 11

1.1 Quelques facteurs importants du contexte actuel **11**

1.1.1 Les clientèles étudiantes **11**

1.1.2 Le corps professoral **12**

1.1.3 Le financement **12**

1.2 Les rapports avec la société **12**

1.2.1 La définition des besoins **13**

1.2.2 L'ouverture à la société **13**

1.3 Un cadre de développement pour le système universitaire **14**

1.3.1 Un système à fortifier **14**

1.3.2 La question de la planification **14**

1.3.3 La poursuite de la qualité **16**

II - Activités du Conseil des universités en 1983-1984 17

III - Fonctionnement du Conseil des universités en 1983-1984 19

IV - Coordination de l'enseignement 21

4.1 Mandat du Comité des programmes **21**

4.2 Composition du Comité des programmes **21**

4.3 Évaluation des projets de nouveaux programmes d'études universitaires soumis en 1983-1984 **22**

4.4 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique **23**

4.4.1 Opération 1983-1984 **23**

4.4.2 Évaluation du volet « Services à la collectivité » **23**

4.5 Révision des programmes approuvés à titre expérimental ou à titre conditionnel **23**

4.6 Autres études **24**

4.6.1 Évaluation des programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel **24**

4.6.2 Participation du Comité des programmes à l'étude sectorielle sur le génie **24**

4.6.3 Participation du Comité des programmes à l'étude sectorielle sur les sciences de l'éducation **25**

4.6.4 Participation du Comité des programmes aux travaux du comité sur le développement actuel de l'enseignement universitaire et de la place actuelle occupée par les programmes courts et l'enseignement hors campus **25**

V - Coordination de la recherche universitaire 29

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire **29**

5.2 Composition de la Commission de la recherche universitaire **29**

5.3 Travaux de la commission en 1983-1984 **29**

VI - Financement de l'enseignement supérieur 33

6.1 Mandat du Comité du financement **33**

6.2 Composition du Comité du financement **33**

6.3 Activités du comité en 1983-1984 **34**

6.4 Avis sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988 **34**

6.5 Avis sur le niveau de financement des universités pour l'année 1984-1985 **34**

Liste des annexes 37

Annexe I - Avis rendus par le Conseil des universités en 1983-1984 **37**

Annexe II - Autres publications du Conseil des universités en 1983-1984 **38**

I - Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec

Depuis quelques années, les universités québécoises, comme d'ailleurs celles de la plupart des pays industrialisés, vivent une évolution rapide et importante. En effet, après une période d'expansion caractérisée par de fortes augmentations de leur population étudiante et de leurs ressources, elles assistent à la stabilisation graduelle de leur clientèle et, en même temps, subissent d'importantes compressions budgétaires.

Ce nouveau contexte pose, on peut s'en douter, des problèmes importants aux universités. Les restrictions budgétaires, par exemple, ont entraîné une diminution importante du recrutement du corps professoral et un vieillissement accéléré. En outre, l'importante question de l'ajustement des activités de l'université à un environnement et à des besoins changeant de plus en plus rapidement, s'est trouvé posée brutalement dès lors qu'elle a cessé de pouvoir se régler assez naturellement par l'addition de nouvelles ressources. Il en est résulté une certaine insatisfaction à l'endroit de l'université, insatisfaction qui se retrouve exprimée en divers secteurs de la société et qui contribue à sa façon aux difficultés d'adaptation des universités.

Le moment paraît tout à fait approprié de s'interroger sur les perspectives d'avenir des universités québécoises et sur les meilleures façons de progresser. Déjà, en cours d'année, le Conseil des universités a été amené à proposer des orientations, par exemple dans ses avis « sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs au Québec » (avis no 83.29) et « sur l'impact du financement fédéral sur le développement universitaire au Québec » (avis no 83.28), à proposer des remèdes à des questions particulières telles que « le maintien et le renouvellement du personnel scientifique dans les universités québécoises » (avis no 83.18), et à insérer le développement du réseau universitaire dans un cadre exprimé plus ou moins explicitement dans divers avis.

C'est sur ces questions que le Conseil veut revenir dans le cadre de son rapport annuel.

1.1 Quelques facteurs importants du contexte actuel

1.1.1 Les clientèles étudiantes

Dans certains milieux, on s'attend depuis quelques années à une décroissance marquée des populations étudiantes universitaires au Québec. Non seulement cette évolution ne s'est-elle pas encore produite, mais, à nouveau cette année, les universités québécoises ont vu leurs clientèles augmenter de 5%. Cette augmentation tient sans doute en partie à la conjoncture économique difficile, au chômage élevé chez les jeunes, mais aussi à l'évolution rapide du marché de l'emploi et à la demande relativement plus importante de personnel hautement scolarisé. Ajouté à des facteurs tels que l'élévation générale de la scolarité de la population, cela conduit de plus en plus de personnes à fréquenter l'université, neutralisant ainsi la tendance à la baisse de la population des 18 à 24 ans, chez qui se recrute habituellement le gros de la clientèle universitaire.

Ces chiffres pourraient laisser croire que rien n'a changé dans la clientèle des universités québécoises. Tel est loin d'être le cas. Les étudiants d'aujourd'hui sont beaucoup plus inquiets que leurs prédécesseurs des perspectives de carrière que leur offrent les programmes d'étude. C'est pourquoi ils ont tendance à choisir ceux qui leur paraissent présenter les meilleures garanties d'emploi et, au premier chef, les programmes professionnels. Aussi, lorsqu'on regarde l'évolution des clientèles dans les divers secteurs de l'université, on ne peut manquer de constater les augmentations importantes en génie, en sciences appliquées, en administration, et la stagnation quand ce n'est pas la décroissance des clientèles en sciences humaines, en sciences sociales, en éducation. Cette tendance à la professionalisation serait d'ailleurs encore plus importante si de nombreux programmes, en particulier dans le secteur de la santé, n'étaient contingentés.

Cette évolution des clientèles étudiantes cause deux problèmes aux universités. D'une part, elles doivent ajuster leurs ressources pour satisfaire la demande, ce qui est loin d'être toujours facile compte tenu du haut degré de spécialisation du corps professoral et de la spécificité des équipements requis. D'autre part et plus fondamentalement, elles ont à réfléchir et à adopter une politique mieux définie de formation. Comment concilier les exigences d'une formation mieux adaptée au marché du travail avec celles d'une éducation plus générale de la personne? Comment organiser les programmes pour qu'ils permettent une insertion plus facile dans le monde du travail sans pour autant perdre de vue que ce monde est en évolution très rapide et que ce ne sont pas les

connaissances les plus immédiates, souvent obsolètes au bout de quelques années, qui seront à moyen terme les plus utiles?

1.1.2 Le corps professoral

Au cours de l'année, le Conseil des universités a procédé à une étude approfondie du corps professoral des universités québécoises et des problèmes que pose son renouvellement. Constitué en bonne part durant la période d'expansion des années 60 et du début de la décennie 70, celui-ci a vu son recrutement se restreindre considérablement et ses effectifs se stabiliser au cours des dernières années malgré des augmentations substantielles de la fréquentation étudiante. Cela provient en bonne partie des compressions budgétaires imposées aux universités, mais aussi de la tendance de plus en plus marquée de confier des enseignements à des chargés de cours. Il en résulte un corps professoral dont l'âge moyen augmente rapidement et une proportion de plus en plus élevée de chargés de cours.

Ces deux tendances sont inquiétantes. Le vieillissement du corps professoral risque d'entraîner une sclérose ou en tout cas une certaine rigidité de l'université. Si rien n'est fait, son renouvellement posera des problèmes aigus de recrutement dans quelques années. C'est pourquoi plusieurs pays ont déjà pris des mesures destinées à compenser le vieillissement par l'ajout de nouvelles ressources, comme le Conseil le recommandait dans son avis no 83.18 « sur le maintien et le renouvellement du corps professoral ».

L'utilisation de chargés de cours pose des problèmes d'un autre ordre. Initialement utilisés pour maintenir un contact plus étroit avec le monde de la pratique ou pour remplir des missions spécifiques pour lesquelles l'université manquait de ressources, les chargés de cours ont vu leur nombre progresser au cours des dernières années en raison de la conjoncture économique difficile. Les établissements recourent en effet de plus en plus à des chargés de cours dont l'engagement est de courte durée et qui coûtent moins cher que les professeurs réguliers. Ces chargés de cours n'ont cependant pas les mêmes obligations que les professeurs réguliers en ce qui concerne la recherche, l'encadrement des étudiants et les charges administratives. Ils ne peuvent en outre, cela va de soi, assurer la continuité et la stabilité nécessaire à l'évolution ordonnée des programmes d'étude.

1.1.3 Le financement

Dans l'analyse qu'il faisait récemment du financement des universités québécoises, le Conseil des universités notait que les revenus par étudiant ont baissé radicalement au cours des dernières années et qu'en 1983-1984 ils ne représentaient plus que les deux tiers de ceux de 1978-1979. Cette diminution extrêmement rapide et importante a entraîné toute sorte de perturbations dramatiques dans l'enseignement supérieur québécois au point que dans son rapport annuel de l'an dernier, le Conseil n'a pas hésité à sonner le signal d'alarme.

Les effets de ces compressions financières ont d'ailleurs déjà commencé à se faire sentir: vieillissement accéléré du corps professoral ainsi qu'on l'a vu précédemment, vieillissement et, dans certains cas, obsolescence des équipements requis pour l'enseignement, diminution dramatique des achats dans les bibliothèques, etc. Tout cela augure mal pour la qualité de l'enseignement et de la recherche au cours des prochaines années.

En outre, depuis quelques années, les gouvernements paraissent de plus en plus enclins à lier une partie du financement des universités à la réalisation de projets spécifiques, dans le but en particulier de les amener à effectuer des changements qu'ils estiment nécessaires. C'est le cas, par exemple, du programme d'actions structurantes, du financement des clientèles dans le secteur du virage technologique, de crédits spéciaux à l'investissement.

Sans vouloir porter de jugements sur ces actions, il faut tout de même reconnaître qu'elles sont de nature à compliquer singulièrement la tâche des gestionnaires des universités québécoises, en réduisant d'autant leur marge de manoeuvre au moment où ils sont aux prises avec la délicate opération de réajustement de leur niveau de dépenses.

Tout cela suggère la nécessité pour chaque université de revoir son rôle, ses orientations, ses objectifs, de dégager les consensus nécessaires sur les moyens d'actions, car si elles n'y prennent pas garde, si elles ne s'appuient pas sur de telles réflexions menées avec ouverture et sérieux, elles risquent de voir leur développement leur échapper plus ou moins complètement.

1.2 Les rapports avec la société

Il existe dans certains secteurs de la société des insatisfactions à l'endroit de l'université. Les étudiants, comme on l'a vu, manifestent leur inquiétude quant à leur préparation au marché du travail. Les employeurs vont souvent dans le même sens. Les gouvernements de leur côté estiment qu'elle n'est pas suffisamment attentive aux besoins nouveaux d'enseignement et de recherche, qu'elle est trop souvent à la remorque des changements sociaux, qu'elle ne les aide pas toujours à solutionner les problèmes de la société et qu'elle ne remplit pas adéquatement son rôle d'agent de progrès économique. En certains milieux, on parle même d'une crise de confiance à l'endroit de l'université qu'on juge trop repliée sur

elle-même, trop centrée sur les seules préoccupations de ses professeurs.

Ces critiques, il faut bien l'avouer, ne sont pas étrangères à l'attitude même de l'université, trop souvent axée sur la seule défense de l'autonomie conçue dans son sens le plus large. L'université, faut-il le rappeler, est une institution d'intérêt public, largement financée par la collectivité, à qui elle se doit de rendre des comptes. Si elle doit protéger sa liberté d'enseigner ce qui lui paraît le mieux adapté aux objectifs poursuivis et d'explorer toutes les facettes de la connaissance, elle ne peut prétendre définir seule les besoins sociaux d'enseignement ou de recherche et elle doit être prête à discuter de sa mission et de ses orientations avec ceux qui la supportent.

L'université a des valeurs qu'elle se doit d'exposer et de défendre, des raisons d'agir qui doivent être mieux connues, des réalisations à exposer. Elle doit concevoir son rôle en constante interaction avec le milieu extérieur, qu'il s'agisse de ses programmes de formation qu'elle ne devrait pas craindre de discuter publiquement lorsque nécessaire et aussi de remettre en question, de ses activités de recherche dont elle devrait pouvoir justifier la pertinence ou l'intérêt. En bref, elle se doit d'être plus dynamique, plus ouverte à la collectivité, plus soucieuse de rechercher ses avis et ses commentaires, plus transparente aussi dans la description de ses activités et de ses modes de fonctionnement.

1.2.1 La définition des besoins

La définition des besoins constitue l'un des objets privilégiés d'échange entre l'université et ses partenaires sociaux. Qu'il s'agisse d'évaluer les besoins spécifiques d'enseignement et de recherche d'une région donnée, ou encore les besoins de formation de certaines catégories de personnels, ou plus globalement les besoins nouveaux suscités par l'évolution du contexte social, les universités devraient constamment rechercher les opinions des personnes et des groupes les plus susceptibles de les éclairer.

Inversement, elles doivent s'impliquer constamment dans la définition de ces besoins dans la mesure où elles sont les mieux placées pour faire valoir le rôle fondamental de l'université dans la société, et éviter que l'on ne confonde des avantages ou des besoins particuliers ou immédiats avec la totalité des missions universitaires.

Le virage technologique, par exemple, devrait représenter une évolution majeure de notre société. Ses grandes orientations ont été définies par le milieu gouvernemental, de même que ses implications pour les universités. Il faut regretter vivement que les universités n'aient pas été impliquées dans leur définition et ne se soient pas préoccupées plus fortement de faire entendre leurs voix, de participer à l'élaboration des priorités, des moyens d'action. Le résultat en est qu'aujourd'hui l'on semble à peu près uniquement préoccupé des retombées techniques ou économiques. Comme le signalait le Conseil dans ses avis sur le maintien et le renouvellement du personnel scientifique (no 83.18) et sur le niveau de financement (no 83.24), de vastes secteurs de sciences humaines, de sciences sociales entre autres, risquent de se voir laissés pour compte.

On pourrait donner des exemples similaires dans le secteur de la formation professionnelle, des liens avec le monde industriel, où les universités ne paraissent pas suffisamment impliquées dans la définition des besoins. Faut-il le rappeler? Par leurs ressources, par leurs fortes expertises, par leurs missions mêmes, les universités ne sont pas que des exécutantes, elles contribuent elles-mêmes à l'évolution des besoins et en conséquence elles doivent s'impliquer et être impliquées dans leur définition et dans la recherche des réponses appropriées. D'où la nécessité de revoir leur mission à la lumière de l'évolution de la société et de se donner des moyens adéquats de faire entendre leur point de vue.

1.2.2 L'ouverture à la société

Les rapports de l'université avec la société québécoise ne peuvent plus se concevoir selon le modèle traditionnel. La société d'aujourd'hui est beaucoup plus scolarisée, beaucoup mieux informée. Ses agents les plus importants connaissent l'université et sont en mesure d'exprimer des attentes précises à son égard. Dans un tel contexte, on peut difficilement imaginer que l'université puisse accomplir sa mission, défendre son autonomie, assurer sa crédibilité, sans établir des échanges suivis, profonds et dynamiques avec les collectivités qui la supportent, sans accepter de rendre compte rigoureusement de ses activités et de l'utilisation qu'elle fait des fonds qui lui sont alloués.

Cette question de la reddition des comptes peut paraître à certains égards irritante, elle n'en reste pas moins nécessaire à l'établissement de ce climat de confiance entre l'université et ses partenaires sociaux. Elle suppose une plus grande ouverture de la part de l'université, implique que cette dernière recherche leurs avis sur la qualité et l'intérêt de ses activités.

En outre, l'université se doit de continuellement démontrer qu'elle fait tous les efforts nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la société et au contexte socio-économique. Dans l'état actuel des finances publiques, par exemple, il est clair que l'efficience et la rigueur de la gestion de chaque établis-

sement comme de l'ensemble du réseau font partie de ces questions extrêmement sensibles à la base de la confiance que la société porte à l'égard de ses universités.

1.3 Un cadre de développement pour le système universitaire

Après avoir évoqué quelques aspects nouveaux de l'évolution interne et de l'environnement social des universités québécoises, le Conseil veut maintenant s'attarder à décrire quelques éléments du cadre général de développement que ce nouveau contexte lui paraît imposer.

1.3.1 Un système à fortifier

Qu'il s'agisse des clientèles étudiantes qui ne devraient plus connaître d'augmentations importantes ou des moyens financiers limités à la disposition des universités, tout indique que les prochaines années ne verront pas de croissance importante dans le monde universitaire. L'heure est à la consolidation, à la rationalisation beaucoup plus qu'au développement comme on l'a connu au cours des décennies 60 et 70.

Déjà, d'ailleurs, depuis quelques années, le gouvernement pratique ouvertement cette politique et invite les universités à l'adopter. Dans son discours de février 1981 sur « L'Avenir des universités québécoises », le ministre de l'Éducation parlait de consolidation et de développement sélectif. Dans ses subventions, le ministère adopte cette approche retranchant de l'argent dans certaines catégories de subventions pour en injecter ailleurs, par exemple dans les clientèles du virage technologique, dans des actions structurantes.

La philosophie de base de la consolidation n'en est pas une d'immobilisme, mais bien d'utilisation plus ordonnée des ressources disponibles, de choix stratégiques pour améliorer les performances, s'ajuster à l'évolution des besoins et donner une meilleure réponse aux attentes de la société. Là où des concentrations sont nécessaires pour accroître la qualité et la compétitivité, par exemple dans certains secteurs de recherche, il faudra penser le faire par des regroupements ou une redistribution des ressources plutôt que par l'injection de ressources nouvelles. Là où des besoins nouveaux se font sentir, il faudra y répondre par un examen des activités en cours et l'abandon des moins nécessaires.

C'est cette approche que le Conseil des universités a retenu comme cadre de référence et qu'il a exprimé sans équivoque dans quelques-uns de ses avis. Par exemple, dans l'avis no 83.3 « sur les problèmes du développement des activités du réseau universitaire dans le contexte actuel », le Conseil soulignait l'importance d'une coordination plus étroite pour éviter les dédoublements avec les autres niveaux d'enseignements et la dispersion des ressources disponibles en milieu universitaire particulièrement au niveau des études avancées. De même dans l'avis no 83.29 « sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs au Québec », il rappelait l'importance de regrouper les ressources pour consolider et améliorer la compétitivité des équipes de chercheurs.

Même si elle est celle du ministère de l'Éducation, même si elle gagne du terrain auprès de plusieurs universités, cette vision ne paraît pas encore avoir pénétré l'ensemble des universités québécoises, surtout dans leurs développements collectifs. Le Conseil a noté à maintes reprises que les collaborations interuniversitaires n'atteignaient pas l'ampleur souhaitée; il a dû rappeler en plusieurs occasions qu'avant de démarrer de nouvelles activités, il convenait de prendre en considération l'impact sur celles existantes.

Il faut dire à la décharge des universités que les politiques existantes, les modes de financement, ne conviaient guère à la collaboration et à la consolidation. Les augmentations de clientèles constituant le principal moyen de générer de nouvelles ressources, il ne faut pas se surprendre de constater qu'elles aient utilisé tous les moyens disponibles pour attirer de nouveaux étudiants et augmenter leur part des ressources.

Ces pratiques doivent cependant céder la place à un nouvel esprit de collaboration. Déjà en cours d'année, le ministère de l'Éducation proposait une formule de financement plus diversifiée, mieux ajustée aux nombreuses activités universitaires. Même si par certains aspects, cette formule prête à discussion, elle n'en constitue pas moins un pas dans la bonne direction. En ce sens, les discussions entre le ministère et les universités doivent se poursuivre pour dégager les consensus nécessaires et en arriver à une entente satisfaisante. Cette nouvelle formule de partage de la subvention gouvernementale entre les universités ne devrait pas avoir pour but d'homogénéiser le système mais bien de mieux refléter la situation de chacune des universités, de les aider à poursuivre leurs missions dans leur diversité, de baser le développement sur autre chose que le seul nombre d'étudiants. Il faudrait aussi qu'elle élimine dans la mesure du possible les obstacles à la concertation et à la consolidation, qu'elle diminue les sources de tension et même qu'elle contienne des incitations à une meilleure gestion des ressources pour les universités prises individuellement et collectivement.

1.3.2 La question de la planification

La planification n'a pas toujours été populaire dans le milieu de l'enseignement supérieur. Nom-

breux sont ceux en effet qui la perçoivent comme une opération technocratique peu en prise avec la réalité. Si cette position pouvait à la rigueur se défendre en période d'expansion, ce n'est certes plus le cas maintenant. Dans le contexte actuel de restriction, elle est devenue absolument nécessaire et cela pour plusieurs raisons.

Aucune université québécoise ne peut espérer tout faire, exceller en tout. Cela a toujours été vrai, même en période d'abondance, mais lorsque les ressources se font rares comme c'est le cas actuellement, planifier et choisir sont des nécessités pour préserver la qualité des activités les mieux réussies, choisir les secteurs à améliorer et, en général, conserver le contrôle de l'évolution de l'institution.

Prenons, par exemple, l'évolution du corps professoral. L'avis du Conseil (no 83.18) sur son maintien et son renouvellement montre bien que ses effectifs sont demeurés à peu près stables au cours des dernières années, qu'il vieillit rapidement et que son taux de renouvellement n'est pas très élevé. C'est dire que les nouvelles ressources sont rares et que seuls les établissements qui auront su les utiliser judicieusement pourront maintenir la qualité de leurs activités. Il faudra donc choisir les secteurs à protéger ou à améliorer, quitte à renoncer au moins temporairement à certaines activités.

Tout cela suppose, bien entendu, un partage des responsabilités entre les universités et, aussi, entre les universités et d'autres institutions comme les collèges. Cette question d'une planification d'ensemble s'est toujours heurtée à de nombreuses difficultés dues aux traditions d'autonomie des universités et au contexte de compétition pour une plus grande part des ressources. Le Conseil, il y a quelques années, avait tenté une première démarche de partage des responsabilités avec l'opération « Grandes Orientations ». Cette opération n'a pas eu le succès espéré sans doute à cause du contexte et de l'absence de mesures opérationnelles de support, mais aussi parce qu'elle ne s'appuyait pas suffisamment sur une connaissance précise du milieu.

Aussi, le Conseil a-t-il choisi de reprendre cette question de la planification d'ensemble du système à partir de deux points de vue complémentaires. D'une part, il a démarré depuis quelques mois des opérations sectorielles qui devraient permettre de décrire assez complètement l'état et les besoins des différents secteurs du monde universitaire et de dégager un cadre de développement pour les années futures. Ces opérations devraient conduire à identifier les forces et les faiblesses des divers secteurs d'activités et proposer des mesures susceptibles d'améliorer la situation et de préserver les acquis. Elles devraient aussi permettre une meilleure répartition des efforts et des responsabilités entre les établissements. Le Conseil croit que cette approche basée sur la réalité des activités et sur leur évolution récente est plus susceptible de conduire à des partages rationnels, réalistes et satisfaisants.

Mais ces opérations sectorielles doivent être complétées par une vision plus globale, plus prospective aussi de l'évolution du système universitaire. C'est pourquoi le Conseil entend procéder à un examen attentif des plans de développement des universités québécoises et apporter ses commentaires. Déjà plusieurs établissements ont élaboré de tels plans par lesquels ils font connaître leurs priorités et leurs orientations. Mis ensemble, ils permettent de mieux connaître l'évolution de l'ensemble du système, de cerner de plus près les tendances générales, de dégager les complémentarités des établissements et s'il y a lieu, de procéder aux corrections et aux ajustements nécessaires.

L'insistance que le Conseil des universités met sur la planification n'a rien d'étonnant si on l'envisage non pas comme une opération technocratique, mais plutôt comme une occasion privilégiée de faire le point, d'exprimer ses orientations et de dialoguer avec ses partenaires. L'élaboration d'un plan en milieu universitaire en tout cas, reste d'abord et avant tout une réflexion sur les missions de l'université, sur ses points forts, sur ses priorités, sur l'évolution des besoins et la réponse à y apporter. Elle est une occasion pour la communauté universitaire de s'interroger sur son devenir, d'exprimer ses intentions.

Éventuellement cependant, il faut confronter ces volontés avec les attentes de la société, avec l'action des partenaires, avec les ressources disponibles. Ainsi la recherche d'un plan opérationnel peut être l'occasion d'amorcer des dialogues utiles et opportuns avec la communauté qui soutient l'université et avec des organismes, tel le Conseil des universités, qui sont en mesure de l'examiner sous un angle plus global, plus systémique.

Voilà une raison suffisante de procéder à une planification. Car s'il est d'intérêt public de connaître les priorités et les projets des grandes sociétés d'état, de pouvoir discuter des plans de développement et d'aménagement des villes, il l'est tout autant sinon plus de savoir où vont les universités, quelles sont leurs intentions, et de procéder là-dessus à des échanges ouverts. Les universités ont tout à gagner à de tels échanges, tant du point de vue des informations précieuses qu'elles peuvent y trouver, que des contacts et des appuis qu'elles devraient pouvoir développer à cette occasion.

En outre, l'adoption d'un plan constitue une balise, un repère en regard duquel peut être évaluée l'action de l'université. Cet aspect suppose évidemment que le plan en question contient des objectifs

suffisamment précis pour que puisse être mesurée l'évolution de l'établissement. Ils devraient être déterminés par l'établissement lui-même, en toute connaissance de ses possibilités et de ses moyens, après échange avec ses partenaires extérieurs.

1.3.3 La poursuite de la qualité

La consolidation et la planification ne sont pas des fins en soi, mais bien des moyens d'atteindre les grands objectifs d'accessibilité, de démocratisation et de qualité des activités. En période d'austérité, on le sait, il est difficile de poursuivre également ces objectifs sans faire des choix rigoureux, sans constamment s'interroger sur la pertinence des activités en regard de la mission de l'université. Sans aucun doute, de ces grands objectifs celui du maintien et de l'élévation de la qualité est le plus menacé dans le contexte présent. Moins facile à quantifier, plus difficile à évaluer, cet objectif paraît très vulnérable. Le Conseil des universités tient ici à exprimer ses inquiétudes quant au maintien du niveau de la qualité d'ensemble des activités du système universitaire, certains indicateurs nous y incitent.

Dans son avis no 83.29 « sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs au Québec », le Conseil relevait à partir d'un certain nombre d'indicateurs la faiblesse persistante des universités québécoises francophones en matière de recherche et de diplomation dans les programmes d'études avancées. Or ces activités sont à la base du renouvellement et de la vitalité des institutions universitaires. Il y a donc là sujet d'inquiétude.

Cela est d'autant plus vrai que certains facteurs paraissent devoir accentuer cette faiblesse. Ainsi en est-il par exemple du manque de renouvellement du corps professoral, de son vieillissement qui comme le soulignait le Conseil dans son avis sur cette question (no 83.18), est de nature à accroître sa rigidité et à induire une certaine sclérose et peut-être même un certain désintérêt pour la recherche.

Ainsi en est-il aussi des tendances persistantes des universités à s'étendre dans toutes les directions, à multiplier leurs activités de façon assez anarchique, dans le but d'augmenter leur clientèle, leur part du gâteau des subventions gouvernementales, en oubliant cependant que la grosseur du gâteau n'augmente pas. Alors que bien souvent la concentration des activités représente une condition de progrès, on assiste au contraire à un éparpillement coûteux en qualité. Tout cela ne contribue guère à la crédibilité du monde universitaire présumé garant de la qualité de toutes ses activités, les plus prestigieuses comme les plus courantes.

La poursuite de la qualité de leur système universitaire est devenue une préoccupation majeure pour bien des pays occidentaux soumis au même contexte budgétaire que le Québec, et l'une des raisons de leurs interventions dans les activités universitaires. Il amène la remise en question de certaines attitudes traditionnelles du milieu universitaire et la recherche de façon plus efficace de répondre aux besoins. Il requiert surtout de nouvelles habitudes de collaboration et de coordination que, malheureusement, les établissements éprouvent beaucoup de réticences à adopter. Il n'est donc pas étonnant de constater que de plus en plus les gouvernements s'impliquent dans le fonctionnement des universités.

C'est d'ailleurs ce qui se passe au Québec et au Canada où, comme on l'a vu, les gouvernements deviennent de plus en plus interventionnistes. Cette attitude se prolongera, elle pourrait même s'accentuer si les universités ne réussissent pas à mieux coordonner leur action. À long terme le Conseil est loin d'être certain qu'une plus grande centralisation soit dans le meilleur intérêt de la société; mais il est évident que des organismes centraux se doivent d'intervenir lorsque les établissements n'arrivent pas à travailler ensemble dans l'intérêt commun, que leurs préoccupations propres passent avant le bien de la société.

Les universités au Québec sont à un carrefour. Ou bien elles réagissent vigoureusement, se donnent une voix forte, participent ensemble, chacune à sa manière, à la poursuite des objectifs communs, coordonnent leurs efforts, et on pourra assister à un regain de vie et de confiance en une institution à qui la société a confié des responsabilités considérables. Ou alors, elles continuent de poursuivre leur ligne de conduite parallèlement et sans concertation, et elles devront s'attendre à des interventions accrues de la part du gouvernement et de la société, pour qui le développement de l'enseignement supérieur dépasse de beaucoup la somme des actions de chaque établissement. Le Conseil des universités, quant à lui, souhaite vivement que la première alternative soit celle que les établissements choisiront.

II - Activités du Conseil des universités en 1983-1984

À maintes reprises dans les dernières années, le Conseil des universités a souligné l'importance d'un cadre de développement pour le réseau universitaire. Aussi, en 1983-1984, le Conseil a-t-il consacré une bonne partie de ses énergies à cerner des questions relatives à l'évolution et à l'orientation de l'enseignement supérieur.

En septembre 1983, le Conseil mettait sur pied des groupes de travail chargés d'étudier des questions comme celles 1/des orientations à privilégier dans le développement d'une nouvelle formule de financement; 2/du développement des programmes d'enseignement, plus particulièrement des programmes courts et de l'enseignement hors campus; 3/des Services à la collectivité. Le rapport de ce groupe de travail a donné lieu à un avis dans lequel sont touchés, entre autres, les aspects du financement des services à la collectivité et des mécanismes de reconnaissance institutionnelle de ces activités. Un avis sur la question des programmes courts devrait être formulé à la fin de l'automne 1984.

Par ailleurs, dans un avis émis en septembre 1983, le Conseil procédait à l'examen des modes de développement universitaire au Québec, soulignant la faiblesse de la concertation et de la planification dans le réseau universitaire et rappelant la nécessité de resserrer les modes d'information et de contrôle du développement universitaire.

Le Conseil a poursuivi ses études sectorielles en ingénierie et en sciences de l'éducation. À la demande du ministre, il a entrepris l'étude de l'ensemble de la formation en médecine et il a mené à terme une étude sur la formation en biotechnologie. Ces deux derniers travaux devraient donner lieu à des avis à l'automne 1984.

La question primordiale de l'évolution et de l'orientation de l'enseignement supérieur a marqué également plusieurs autres études et avis du Conseil. L'étude des conditions présentes du maintien et du renouvellement du personnel scientifique dans les universités propose diverses mesures propres à modifier les tendances actuelles du vieillissement du corps professoral et de la faiblesse du recrutement des jeunes professeurs.

Le Conseil reprenait cette question du recrutement et de l'utilisation du personnel scientifique des universités dans le cadre d'un avis relatif au programme d'actions structurantes pour la création d'équipes de recherche liées au virage technologique.

Le Conseil a aussi rendu des avis sur l'opportunité de créer un centre interuniversitaire de recherche en informatique dans la région montréalaise et sur le projet d'une École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies de l'Université du Québec.

Le Conseil a, par ailleurs, complété les travaux qu'il avait entrepris en 1982 sur le financement fédéral de la recherche dans les universités; sont issus de ces travaux deux avis complémentaires relatifs d'une part, aux problèmes et aux besoins des universités en recherche à la lumière de leurs résultats aux concours fédéraux de recherche subventionnée et de certains autres indicateurs et, d'autre part, à l'impact du financement fédéral sur le développement du réseau universitaire du Québec.

Le Conseil a mené à terme ses études sur le rôle de l'université dans la formation des professionnels et un avis sur cette importante question sera rendu public avant la fin de septembre 1984. À la demande du ministre de l'Éducation, le Conseil s'est penché de façon particulière sur les problèmes et les perspectives de la formation et du perfectionnement des enseignants, dans le cadre d'une réaction au projet ministériel d'aménagement des politiques en formation des maîtres.

Reprenant la tradition des visites dans les universités, le Conseil, dans le cadre d'une de ses réunions régulières, s'est rendu à l'Université Laval dans le but de mieux connaître le fonctionnement et l'évolution de cette institution de même que ses projets d'avenir. À la suite de cette visite, le Conseil a formulé des commentaires dans un court rapport rendu public en mars 1984.

Enfin, pour mieux faire connaître ses activités, le Conseil a produit deux bulletins externes d'information et il a présenté les résultats de ses travaux dans plusieurs communiqués et conférences de presse.

III - Fonctionnement du Conseil des universités en 1983-1984

Du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984, le Conseil des universités a tenu dix séances régulières totalisant 18 journées de travail. Il a transmis au ministre de l'Éducation 29 avis définitifs.

Alors que le Conseil a poursuivi, dans le cadre d'études sectorielles, les travaux entrepris dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en matière d'ingénierie, il a entrepris également une étude de même nature consacrée au secteur des sciences de l'éducation.

Les avis et études du Conseil peuvent être regroupés sous divers titres. Ainsi, dans le cadre de ceux que l'on peut qualifier de statutaires, au sens où la loi requiert qu'ils soient rendus, deux concernent le financement universitaire:

— l'avis sur les plans quinquennaux d'investissements pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988 (no 83.9);
— l'avis sur le niveau de financement des universités pour l'année 1984-1985 (no 83.24).

En réponse à des demandes du ministre de l'Éducation se rapportant à des questions d'ordre plus général, le Conseil a rendu les avis suivants:

— l'avis sur le répertoire des diplômes donnant ouverture à l'exercice de la profession d'urbaniste (no 83.4);
— l'avis sur les modifications à la liste des diplômes donnant ouverture au permis d'exercice professionnel (no 83.10);
— l'avis sur le règlement sur les diplômes donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des chimistes (no 83.19);
— l'avis sur le maintien et le renouvellement du personnel scientifique dans les universités québécoises (no 83.18);
— l'avis sur la demande de subvention présentée, au titre du programme d'actions structurantes du M.E.Q., en vue de la création d'un centre interuniversitaire de recherche en informatique dans la région montréalaise (no 83.14);
— l'avis sur le programme d'actions structurantes pour la création d'équipes de recherche liées au « Virage technologique » (no 83.22);
— l'avis sur les Services à la collectivité (no 83.25);
— les commentaires sur la formation et le perfectionnement des enseignants (no 83.26);
— l'avis sur un projet d'École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies de l'Université du Québec (no 83.27).

Le Conseil des universités a également, sur un plan général, émis un avis sur les problèmes du développement des activités du réseau universitaire dans le contexte actuel (no 83.3), en octobre 1983.

Dans le cadre de la planification générale des activités d'enseignement et de recherche, le Conseil a rendu quatre avis:

— l'avis sur les programmes d'études avancées et de spécialités en médecine dentaire (no 83.1);
— l'avis sur les programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel (no 83.2);
— l'avis sur l'impact du financement fédéral sur le développement universitaire au Québec (no 83.28);
— l'avis sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs au Québec à la lumière de la performance des universités dans les programmes fédéraux (no 83.29).

Dans le même cadre, le Conseil a reçu le rapport du Comité de la formation en biotechnologie et finalise l'étude sur le rôle de l'université dans la formation professionnelle. Ces deux sujets feront l'objet de prochains avis.

Sur le plan de l'enseignement, le Conseil a rendu neuf avis (nos 83.8, 83.11, 83.15, 83.16, 83.20, 83.23) dont trois (nos 83.5, 83.6 et 83.13) concernent des programmes dont l'implantation avait été assortie de conditions. L'action du Fonds de développement pédagogique a fait l'objet de trois avis concernant: les projets soumis par les universités dans le cadre du volet « Services à la collectivité » (no 83.7); trois projets soumis dans le cadre du Fonds (no 83.12); le financement spécial de nouveaux programmes jugés prioritaires (no 83.21).

Enfin, à la suite d'une visite qu'il a effectuée, en février 1984, à l'Université Laval, le Conseil a émis un avis (no 83.17) à ce propos.

Tous ces travaux ont pu être menés à bien grâce à la participation active et continue de la permanence du Conseil. Mais, comme par les années passées et en fonction du nombre restreint de ses effectifs (dix-huit personnes dont neuf cadres et professionnels), le Conseil a fait appel à la collaboration de plusieurs

autres organismes et, notamment, les universités et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Cette année encore, les universités ont apporté au Conseil une précieuse contribution, tant par les informations et les points de vue qu'elles lui ont fournis, que par les autorisations qu'elles ont accordées à des membres de leur personnel en matière de collaboration aux travaux et activités du Conseil. Quant à la collaboration du ministère de l'Éducation, en particulier celle de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, elle s'est manifestée sur le plan technique par l'élaboration de divers dossiers concernant les sujets à l'étude.

Le Conseil des universités exprime ses remerciements et sa satisfaction à tous ceux qui l'ont ainsi assisté dans ces travaux.

Budget de fonctionnement pour 1983-1984
(en milliers de dollars)

Traitement	521,0
Autres rémunérations	146,4
Communications	53,6
Services	366,4
Entretien	1,3
Loyers	21,8
Fournitures	4,0
Autres dépenses	1,0
Équipement	4,7
Total	**1 120,2**

La permanence du Conseil des universités

Présidence du Conseil

Monsieur Jacques L'Ecuyer
Président
Madame Micheline Poitras
Secrétaire principale

Secrétariat général et administration

Madame Madeleine Perron
Secrétaire générale
Madame Noëlla L. Paradis
Secrétaire
Madame Cécile J. Rhéaume
Secrétaire administrative
Madame Cécile Toussaint Grenier
Sténographe et réceptionniste
Madame Julie Maheux
Dactylographe
Madame Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agents de recherche

Monsieur Yves Archambault
Madame Manon Bourgeois
Monsieur Norman Hurley
Madame Lise Legros (jusqu'en mars 1984)
Madame Mireille Levesque
Monsieur André Noël (jusqu'à janvier 1984)
Monsieur Jean Thomassin
Madame Nicole L. Vincent

Comité des programmes

Monsieur Maurice Boisvert
Président
Monsieur Yves Prayal
Secrétaire du comité
Madame Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire

Madame Christiane Querido
Présidente
Monsieur Richard Simoneau
Secrétaire de la commission
Madame Lucille Picard
Secrétaire

Comité du financement

Monsieur Maurice Cohen
Président
Monsieur Claude Létourneau
Secrétaire du comité
Madame Lucille Picard
Secrétaire

Centre de documentation

Madame Nicole Lapointe
Bibliotechnicienne (jusqu'en février 1984)
Madame Michèle Lavoie
Bibliotechnicienne

IV - Coordination de l'enseignement

4.1 Mandat du Comité des programmes

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités en 1969-1970, le Comité des programmes a commencé ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création, il doit:

— évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités québécoises;
— recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;
— évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;
— entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ces fins.

4.2 Composition du Comité des programmes

En 1983-1984, le comité se composait des membres suivants:

	Expiration du mandat
Monsieur Maurice Boisvert Président	
Monsieur Jacques Bachand Professeur Département des arts et lettres Université du Québec à Chicoutimi	31 août 1984
Madame Arlène Gaudreault Criminologue Centre de services sociaux Richelieu Longueuil	14 septembre 1984
Monsieur Gaston Guy Adjoint au directeur des services pédagogiques Cégep de Rimouski	31 août 1984
Monsieur Pierre Jutras[1] Professeur Faculté d'agriculture Campus MacDonald Université McGill	1er novembre 1984
Madame Carole Lavallée Étudiante en orthopédagogie Université de Montréal	1er décembre 1984
Monsieur Paul-Martel Roy Professeur Département des sciences économiques Université du Québec à Montréal	1er juillet 1984
Monsieur Gérard Scallon Professeur Département de mesure et évaluation Université Laval	1er juillet 1984
Monsieur Hugh Mackay Scott, m.d. Vice-doyen aux études Faculté de médecine Université McGill	1er juillet 1984
Monsieur Yvon Sicotte Professeur Département de chimie Université de Montréal	31 août 1984
Monsieur Rémi Tougas* Directeur de la coopération internationale École Polytechnique de Montréal Campus de l'Université de Montréal	17 février 1986
Monsieur Michel Brunet Chef du Service des programmes d'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Éducation Observateur	
Monsieur Yves Prayal Secrétaire	

Au cours de l'année écoulée, le comité a tenu cinq séances régulières réparties sur neuf journées. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de réunions en comité restreint ont été organisées pour procéder à l'analyse des projets soumis dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, l'évaluation des projets de services à la collectivité déjà subventionnés par ce Fonds et arrivés à terme, la préparation d'un rapport final sur le volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique, l'éva-

1 En raison d'une affectation à l'étranger, Monsieur Jutras a dû démissionner du Comité des programmes en cours d'année, avant l'expiration de son mandat.

** Nouvelle nomination au sein du Comité des programmes en remplacement de monsieur Pierre Jutras.*

luation des nouveaux programmes soumis par les universités et des programmes approuvés conditionnellement. Enfin, des membres du Comité des programmes ont participé aux travaux d'un certain nombre de comités du Conseil des universités.

4.3 Évaluation des projets de nouveaux programmes d'études universitaires soumis en 1983-1984

En 1983-1984, le Comité des programmes a entrepris ou poursuivi l'étude de 20 projets de nouveaux programmes d'études soumis par les universités. De ce nombre, l'analyse de 11 dossiers demeure en suspens et se poursuivra fort probablement dès l'automne 1984 pour neuf d'entre eux. Neuf projets de nouveaux programmes d'études ont fait l'objet d'une recommandation du comité au Conseil des universités.

Après examen de ces recommandations, le Conseil des universités a recommandé au ministre de l'Éducation d'approuver, avec ou sans condition, six programmes et de refuser l'implantation de trois autres. On voudra bien se référer aux tableaux 1, 2, 3 et 4, figurant à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes soumis en 1983-1984[1] et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil des universités en ce domaine depuis sa création.

En 1983-1984, pour procéder à l'évaluation des projets de nouveaux programmes, le Comité des programmes a utilisé la même méthodologie que les deux années précédentes.

L'instrument majeur de cette opération a donc été la grille d'évaluation mise au point par le Conseil des universités en octobre 1981 et expérimentée pour la première fois avec succès en 1981-1982. Rappelons que cette grille fait état des trois niveaux d'analyse suivants:

— l'opportunité du projet de nouveau programme envisagé à l'échelle du réseau universitaire,
— l'opportunité du projet de nouveau programme envisagé au plan institutionnel,
— l'opportunité du projet de nouveau programme considéré en lui-même.

C'est dans cet ordre de priorités que l'examen de chacun des dossiers a été effectué, un certain nombre de critères et d'indices permettant d'évaluer la conformité d'un projet donné avec chacun des niveaux d'opportunité identifiés par le Conseil des universités dans son document adopté en octobre 1981.

L'évaluation de chacun des nouveaux programmes d'études avancées a été confiée à la responsabilité d'un sous-comité composé de deux répondants choisis parmi les membres du Comité des programmes, de deux répondants choisis parmi les membres de la Commission de la recherche universitaire, du président du CDP, de la présidente de la CRU et du secrétaire du CDP (ou de la CRU). Le président du sous-comité était choisi parmi les quatre répondants retenus.

La même démarche fut mise de l'avant dans l'évaluation des projets de nouveaux programmes de baccalauréat. Cependant, comme ces programmes d'études ne comportent pas d'activités de recherche, les sous-comités visiteurs n'étaient composés, outre le président et le secrétaire du Comité des programmes, que de répondants désignés parmi les membres du comité.

Au niveau des expertises de qualité, les organismes responsables, à savoir la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et le Conseil des études de l'Université du Québec, ont fait appel au concours d'une trentaine d'experts externes pour l'évaluation des dossiers.

Pour sa part le Comité des programmes, au plan de l'examen d'opportunité, a consulté, outre une vingtaine d'experts à titre personnel, les principaux organismes suivants:

— l'Association des manufacturiers canadiens,
— l'Association professionnelle des criminologues du Québec,
— l'Association professionnelle des sexologues du Québec,
— l'Association professionnelle des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec,
— le Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.),
— la Commission géologique du Canada,
— le Conseil des collèges,
— la Corporation professionnelle des médecins du Québec,
— la Corporation professionnelle des psychologues du Québec,
— la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec,
— le ministère des Affaires culturelles,
— le ministère des Affaires sociales,

---

1 En vertu d'une nouvelle politique adoptée pour faciliter la tâche des établissements d'enseignement supérieur, le Comité des programmes accepte que ceux-ci lui transmettent leurs dossiers de nouveaux programmes tout au long de l'année universitaire et non plus seulement en septembre. Cependant, en raison de la longueur et de la complexité de la procédure d'évaluation des dossiers de nouveaux programmes, le Comité des programmes ne peut terminer cette opération pour l'automne suivant que dans la mesure où les dossiers correspondants lui auront été acheminés suffisamment tôt.

— le ministère de l'Éducation,
— le ministère de l'Énergie et des Ressources,
— le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
— le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
— l'Ordre des Ingénieurs du Québec,
— la Société des musées québécois.

Signalons, enfin, qu'après étude de la recommandation préparée sur le sujet par le Comité des programmes, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Éducation, dans son avis no 83.21, d'accorder une subvention spéciale pour favoriser le démarrage des trois nouveaux programmes suivants:

— maîtrise en gestion des ressources maritimes de l'Université du Québec à Rimouski,
— maîtrise en microbiologie appliquée de l'Institut Armand-Frappier,
— doctorat « in Computer Science » de l'Université Concordia.

4.4 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique

4.4.1 Opération 1983-1984

Rappelons qu'outre le volet 1 (Nouveaux programmes) dont il vient d'être question en 4.3, le Fonds de développement pédagogique comporte deux autres volets: — le volet 2 (Réaménagements conjoints de programmes existants), — le volet 3 (Services à la collectivité).

Aucune demande de subvention n'a été formulée au titre du volet 2. Le Conseil des universités a estimé cette situation regrettable dans le contexte des restrictions budgétaires prévalant dans le domaine de l'éducation, contexte dans lequel le réaménagement de programmes existants pourrait contribuer à rationaliser l'utilisation des ressources disponibles.

Quant au volet 3, tel qu'indiqué au tableau 5, il a fait l'objet de 11 demandes de subvention de la part des universités; sur ces 11 demandes, six se rapportaient à de nouveaux projets et les cinq autres à des projets déjà amorcés et subventionnés. Le Conseil des universités a recommandé, après examen des recommandations formulées par le Comité des programmes, de faire bénéficier d'une subvention six des 11 projets soumis; on notera que sur les six projets retenus, cinq consistaient en la poursuite d'expériences déjà amorcées et subventionnées par le Fonds de développement pédagogique.

4.4.2 Évaluation du volet « Services à la collectivité »

L'évaluation en profondeur du volet 3 (Services à la collectivité)[1], commencée en 1982-1983 par le Conseil des universités, tel qu'annoncé dans le précédent rapport annuel, a été achevée en 1983-1984 et a donné lieu à un avis au ministre de l'Éducation. Dans cet avis (no 83.25), le Conseil se prononce pour le maintien de ce volet sur une base permanente et formule plusieurs recommandations concernant, principalement, la clientèle visée, les critères d'admissibilité, le budget alloué au volet, la présentation des projets et la gestion du volet.

Dans ces circonstances, jusqu'à la décision ministérielle devant faire suite à cet avis du Conseil, le volet 3 ne pourra être utilisé que par les projets de Services à la collectivité éligibles à une deuxième ou à une troisième subvention.

Le Comité des programmes a assisté le Conseil des universités dans son travail d'évaluation en dressant le bilan des projets déjà subventionnés et menés à terme, de même qu'en produisant un rapport, annexé à l'avis du Conseil no 83.25, qui rassemble les réflexions qui lui sont venues à l'occasion de ce bilan comme à celle de l'examen des nombreuses demandes de subvention qui lui ont été soumises[2] et des rapports d'étapes qui lui ont été transmis.

4.5 Révision des programmes approuvés à titre expérimental ou à titre conditionnel

Le Comité des programmes a procédé cette année à la révision des trois programmes suivants dont l'implantation avait été autorisée à titre expérimental par le Conseil des universités:

— la maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal (approuvée en 1975),
— le doctorat en administration offert conjointement par les Universités Concordia, McGill, du Québec à Montréal et l'École des Hautes Études Commerciales (approuvé en 1975),
— le doctorat « in Humanities » de l'Université Concordia (approuvé en 1972).

---

1 Ce volet fonctionne sur un mode expérimental depuis l'instauration du F.D.P. en 1979-1980 et le document officiel « Orientations et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique — juillet 1982 » prévoyait son évaluation approfondie pour 1982-1983 et 1983-1984.

2 Le Comité des programmes est chargé de l'évaluation des demandes de subvention soumises par les universités dans le cadre du volet 3 du F.D.P., depuis la création du Fonds en 1979-1980. Il a été ainsi amené à examiner 74 demandes de subvention; sur ce nombre, 26 demandes ont été acceptées par le Conseil des universités.

Dans les trois cas, le comité a recommandé au Conseil de lever le caractère expérimental attaché à ces programmes et ce dernier a entériné ces recommandations.

Par ailleurs, le comité a poursuivi la révision, commencée en 1982-1983, du programme de doctorat en virologie offert conjointement par l'Université de Montréal et l'Institut Armand-Frappier (programme approuvé en 1977, à titre conditionnel en raison de sa nature conjointe), et il a entrepris la révision des programmes de maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations de l'Université du Québec à Chicoutimi, et de maîtrise en économie et gestion des systèmes de petites et moyennes dimensions de l'Université du Québec à Trois-Rivières (programmes approuvés à titre d'expérience-pilote concertée en 1980).

Enfin, il faut mettre à part le ré-examen de deux autres programmes existants entrepris en 1983-1984 par le comité: les programmes de baccalauréat en génie forestier et de doctorat en sciences de l'activité physique, tous deux offerts par l'Université Laval.

Dans le premier cas, il s'agissait du dossier de réaménagement de ce baccalauréat, cette opération ayant été posée comme condition à l'implantation des programmes de baccalauréat en sciences et technologie du bois et de baccalauréat en opération forestière, autorisée à l'Université Laval par le Conseil en 1982. Dans le second cas, il était question d'une demande d'ajout d'une troisième concentration aux deux autres déjà contenues dans ce doctorat; l'avis du Conseil ayant autorisé l'implantation de ce programme en 1980 précisait en effet que l'ajout de toute nouvelle concentration devrait être soumis au Comité des programmes.

4.6 Autres études

4.6.1 Évaluation des programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel

Rappelons que le Comité des programmes se voyait confier, au cours de l'hiver 1980, le mandat de procéder à l'évaluation des programmes de baccalauréat visant à assurer le perfectionnement des maîtrises en exercice au niveau secondaire professionnel. Un comité ad hoc avait été alors formé afin d'assurer la représentativité de tous les milieux préoccupés par l'enseignement professionnel.

Le rapport du comité ad hoc, terminé en juillet 1983, a été transmis, de même que les commentaires du Comité des programmes, au Conseil des universités en août 1983. Le Conseil a entériné, pour l'essentiel, ce rapport et l'a annexé à l'avis (no 83.2) qu'il a produit sur le sujet en septembre 1983.

4.6.2 Participation du Comité des programmes à l'étude sectorielle sur le génie

Le Comité des programmes a continué à participer aux travaux réalisés dans le cadre de l'étude sectorielle sur le génie, mise en route en 1982-1983 par le Conseil des universités. En particulier, il a

Tableau I

Répartition des projets de nouveaux programmes par université, par secteur et par cycle

Universités		Secteurs		Cycles	
Concordia	1	Sciences appliquées	6	1er cycle	2
Laval	3	Sciences fondamentales	0	2e cycle	13
McGill	3	Sciences de la santé	0	3e cycle	5
U. de Montréal,		Sciences de l'éducation	9		
É. Polytechnique	1	Sciences de l'administration	2		
U. Montréal, UQAM	1	Sciences humaines et sociales	1		
UQAC, UQAM	1	Arts et lettres	2		
UQAH	1				
UQAM	2				
UQAM, ÉNAP, et INRS	1				
UQAM, INRS, UQAC, UQAH, UQAR, UQTR, et UQAT	1				
UQAR	2				
UQTR	1				
ÉTS	1				
IAF	1				
Total	**20**		**20**		**20**

transmis au Conseil ses commentaires sur le « Bilan factuel » terminé en juin 1984 et constituant le premier document produit par le comité responsable de l'étude sectorielle.

4.6.3 Participation du Comité des programmes à l'étude sectorielle sur les sciences de l'éducation

Conformément aux modalités déterminées par le Conseil des universités, le Comité des programmes a participé aux travaux réalisés dans le cadre de la deuxième étude sectorielle mise en route par le Conseil. Cette étude, qui est consacrée aux secteurs des sciences de l'éducation, a débuté au cours de l'automne 1983 et son comité directeur était présidé, jusqu'en juin 1984, par l'un des membres du Comité des programmes.

4.6.4 Participation du Comité des programmes aux travaux du comité sur le développement actuel de l'enseignement universitaire et de la place actuelle occupée par les programmes courts et l'enseignement hors campus

Un comité, composé d'un membre du Conseil des universités, de deux membres du Comité des programmes et présidé par le président dudit comité a été mandaté par le Conseil pour étudier une forme particulière du développement actuel de l'enseignement universitaire: la multiplication des programmes courts et le recours plus fréquent à la formule de l'enseignement hors campus. Il a commencé ses travaux en janvier 1984 et son rapport à l'intention du Conseil devrait être terminé pour la fin de 1984.

Tableau 2

Répartition des projets de nouveaux programmes par programme, par cycle et selon le type de décision rendue par le Conseil des universités

		Cycles			État du dossier			
Universités	**Programmes**	**1**	**2**	**3**	**1**	**2**	**3**	**4**
Concordia	Doctorat « in Computer Science »			X	X		X	
Laval	Maîtrise en andragogie		X			X		
	Maîtrise professionnelle en muséologie		X					X
	Maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé*		X					X
McGill	Maîtrise « in Adult Education »		X					X
	Maîtrise « in Physical Education »**		X					X
	Doctorat « in Educational Psychology »			X	X			
U. Montréal, É. Polytechnique	Doctorat en génie biomédical			X				X
U. Montréal, UQAM	Maîtrise en muséologie		X					X
UQAC, UQAM	Doctorat en ressources minérales			X				X
UQAH	Maîtrise en éducation		X			X		
UQAM	Maîtrise en enseignement au primaire		X		X			
	Maîtrise en kinanthropologie		X					X
UQAM, ÉNAP, INRS	Maîtrise en analyse et gestion urbaines		X		X			
UQAM, INRS, UQAC, UQAH, UQAR, UQTR, UQAT	Doctorat en éducation			X				X
UQAR	Baccalauréat en psychologie	X				X		
	Maîtrise en gestion des ressources maritimes		X		X		X	
UQTR	Baccalauréat en informatique	X						X
ÉTS	Maîtrise en technologie		X					X
IAF	Maîtrise en microbiologie appliquée		X		X		X	

1. Approbation avec ou sans condition.
2. Refus.
3. Programme jugé prioritaire pour fins de subvention spéciale de démarrage.
4. Programme dont l'étude est suspendue ou sera reprise à l'automne.

** Après avoir reçu un avis en ce sens du comité directeur de l'étude sectorielle sur les sciences de l'éducation, le Comité des programmes avait décidé de suspendre l'examen de ce projet de nouveau programme dans l'attente d'un dossier complémentaire demandé à l'Université Laval. L'Université Laval a cependant pris la décision d'implanter cette maîtrise, non approuvée par le Conseil des universités, avec l'intention de ne pas déclarer les étudiants qui s'y inscriront pour fin de financement par le M.E.Q.*

*** Le comité directeur de l'étude sectorielle sur les sciences de l'éducation a demandé au Comité des programmes de suspendre l'examen de ce projet jusqu'à la fin de cette étude sectorielle.*

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant des nouveaux programmes au terme de ses 14 premières années d'activités

Recommandations	1970-1983	1983-1984	Total
Approbation	303 (111)*	6	303
Refus	109	3	109
Étude suspendue	28	2	28
Total	**440**	**11**	**451**

**(111) indique le nombre de programmes en spécialités médicales approuvés globalement en 1971.*

Tableau 4

Nombre de programmes évalués de 1970 à 1984 par niveau d'étude

Niveaux	1970-1983	1983-1984	Total
1er cycle	103	2	105
2e cycle	170	13	183
3e cycle	58	5	63
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**461***	**20**	**481**

** La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait que pour un même programme étudié, il a pu y avoir plus d'une recommandation, ou que l'évaluation venant à peine d'être amorcée, aucune recommandation n'a encore été formulée.*

Tableau 5

Liste des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique 1983-1984.

Volet 2

Programmes d'enseignement: Réaménagements conjoints de programmes existants (demandes de financement).

Aucun projet de ce type n'a été soumis par les universités en 1983-1984.

Volet 3

Services à la collectivité: nouvelles propositions (demandes de financement)

Universités	Nom du projet	Accepté	Refusé
Laval	Collaboration universitaire à la formation syndicale (CSN-CEQ)		X
Montréal	Problèmes de bruit en garderie: causes, manifestations et solutions	X	
	La réforme du système de pension au Canada: trois journées d'étude		X
	Collectivités du 3e âge et activités universitaires: des dynamismes à promouvoir		X
UQAM	Projet de recherche et d'intervention à la maison (P.R.I.M.)		X
TELUQ	Projet de centres populaires expérimentaux en micro-informatique		X
Total	**6 projets**	**1**	**5**

Volet 3

Services à la collectivité: poursuite d'expériences déjà amorcées (demandes de financement)

Universités	Nom du projet	Accepté	Refusé
McGill	Formation de moniteurs inuits pour un programme de préparation des enseignants inuits au Nouveau-Québec	X	
Sherbrooke	L'Union des producteurs agricoles, 60 ans d'histoire (1924-1984)	X	
UQAR	Centre régional d'information dans le domaine socio-sanitaire	X	
UQTR	Mesure de l'impact des activités de pré-retraite sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie	X	
	Centre d'information, de formation et de consultation pour les parents ou parents-substitut d'enfants âgés entre 0 et 3 ans (inclusivement) et le personnel des organismes de services à l'enfance et à la famille	X	
Total	**5 projets**	**5**	**0**

V - Coordination de la recherche universitaire

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire

Le Conseil des universités exerce ses responsabilités en matière de planification de la recherche universitaire avec l'aide de la Commission de la recherche universitaire, créée en vertu de l'article 13 de sa Loi constitutive.

5.2 Composition de la Commission de la recherche universitaire

Au 30 juin 1984 la commission était composée des personnes suivantes:

	Fin de mandat
Madame Christiane Querido Présidente	1er mai 1985
Monsieur Pierre R. Bélanger Doyen Faculté de génie Université McGill	17 septembre 1985
Monsieur Bernard Bonin Professeur École nationale d'administration publique	3 novembre 1985
Madame Bonnie Campbell Professeure Département des sciences politiques Université du Québec à Montréal	18 janvier 1987
Madame Alegria Kessous-Elbaz Professeure Institut du cancer de Montréal Université de Montréal	3 novembre 1985
Monsieur Roger A. Lanoue Adjoint au P.D.G. Hydro-Québec	3 novembre 1985
Madame Louise Maziak Étudiante Institut de recherches cliniques de Montréal	3 novembre 1985
Monsieur Jacques L. Valade Directeur Centre de recherche en pâtes et papiers Université du Québec à Trois-Rivières	3 novembre 1985
Monsieur Jacques Vanier Administrateur Conseil national de recherches	22 juin 1986
Monsieur Richard Simoneau Secrétaire	
Monsieur Philippe Bergeron Directeur général adjoint DGERU Ministère de l'Éducation Observateur	
Monsieur Yvan Cliche Président-directeur général Fonds F.C.A.C. Observateur	
Monsieur Yves Rousseau Secrétaire Conseil de la science et de la technologie Observateur	

5.3 Travaux de la commission en 1983-1984

En 1983-1984 la commission s'est réunie à sept reprises, pour des séances d'une durée totale de sept jours.

La plus grande partie de ces séances a été consacrée à la terminaison des travaux sur l'impact du financement fédéral de la recherche, poursuivis depuis 1982, et à partir desquels deux avis ont été transmis au ministre par le Conseil des universités en juin. La commission, en outre, a adressé durant l'année deux autres avis au Conseil: l'un sur le nouveau programme « d'actions structurantes » du M.E.Q. pour la création d'équipes de recherche liées au « Virage technologique »; l'autre, sur la création d'un centre interuniversitaire de recherche en informatique dans la région montréalaise.

— Les avis sur l'impact du financement fédéral

La commission a complété le printemps dernier les travaux entrepris en 1982, à la demande du ministre de l'Éducation, sur la question du financement fédéral des universités et de la recherche universitaire en soumettant au Conseil, pour adoption, deux avis: l'un portant sur l'*état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs au Québec à la lumière de la performance des universités dans les programmes fédéraux*; l'autre traitait de l'*impact du financement fédéral sur le développement universitaire*.

Déjà en mars 1983 une première étude relative aux questions susmentionnées avait été publiée. C'est au terme d'une consultation de neuf mois, comprenant des ateliers et la réception de mémoires, et après qu'aient été réalisées diverses analyses supplémentaires en vue de compléter l'étude de 1983 que les avis ont été préparés.

La matière de ce dossier étant considérable il fut décidé d'en traiter dans deux avis distincts, complémentaires l'un de l'autre: l'un s'intéresse ainsi aux problèmes et aux besoins des universités en recherche à la lumière de leurs résultats aux concours fédéraux de recherche subventionnée et de certains autres indicateurs d'activités; le deuxième avis évalue l'impact des politiques et des programmes fédéraux de financement universitaire, tels qu'ils évoluent depuis un certain nombre d'années, sur la coordination et le développement universitaire au Québec.

Ce deuxième avis, sur l'impact des politiques et des programmes fédéraux, s'intéresse en particulier aux enjeux de la négociation entre Ottawa et les provinces à propos des paiements de transferts pour l'enseignement post-secondaire, par lesquels le fédéral contribue de façon importante aux coûts de fonctionnement des universités. L'avis fait ressortir, entre autres, qu'à défaut d'entente avec les provinces sur les objectifs et les stratégies de développement à privilégier par ce financement, le fédéral voudra de plus en plus intervenir au plan universitaire par des programmes sous sa responsabilité exclusive. C'est ce qu'il a déjà entrepris de faire du reste, depuis quatre ou cinq ans, en majorant de façon importante les budgets de ses conseils subventionnaires de recherche, qui atteignent 325 millions de dollars en 1982-1983.

Dans le prolongement du rapport déjà paru en 1983 l'avis décrit l'évolution et les caractéristiques d'impact des « nouveaux » programmes d'aide à la recherche des conseils fédéraux concernant la recherche orientée, la formation et l'emploi scientifique, le soutien des infrastructures et des équipements. Ces programmes drainent des ressources de plus en plus considérables, et à la différence des subventions de recherche libre, ils ont des effets structurants sur les activités des universités et du réseau, favorisant par exemple la spécialisation et la concentration. Vu sa moindre compétitivité sur le marché des subventions le Québec, le milieu universitaire francophone surtout, risque de voir son retard s'accentuer davantage sous l'effet de ces nouveaux programmes au financement plus sélectif, plus massif. En plus les organismes responsables de la coordination universitaire au Québec s'exposent à voir leur influence, et l'efficacité de leur action diminuer s'ils n'arrivent pas à contrôler les points de chute du financement fédéral dans les universités, ou à harmoniser leurs interventions en conséquence.

L'avis de la commission renferme une douzaine de recommandations destinées à mieux institutionaliser la participation, et à renforcer la performance des universités dans les programmes des trois conseils fédéraux, ainsi qu'à faciliter la coordination des actions des organismes fédéraux et québécois. Avant d'émettre ces recommandations la commission propose un certain nombre de principes directeurs qui devraient, selon elle, guider le gouvernement du Québec sur la question de la coordination à instaurer avec le fédéral en matière de financement de la recherche universitaire.

En même temps que cet avis sur l'impact du financement fédéral le Conseil des universités a adopté, à sa séance de juin un autre avis de la commission, complémentaire au premier, portant sur l'*état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs au Québec à la lumière de la performance des universités dans les programmes fédéraux*.

Le rapport de 1983 présentait plusieurs données illustrant la performance plutôt faible, dans la majorité des programmes ou des secteurs des universités du Québec aux concours fédéraux lesquels, rappelons-le, drainent 60 % de tous les fonds directs allant à la recherche universitaire au Québec. L'avis montre que depuis 1969 la part de ressources obtenues par les universités francophones, des fonds fédéraux ou des fonds canadiens de toutes sources, n'a presque pas varié, représentant, en 1983, 15 % grosso modo de tous ces fonds. Nonobstant les progrès réels réalisés en divers secteurs, il existe encore un retard de la recherche en milieu francophone. Invités à expliquer les raisons de ce phénomène et les correctifs susceptibles de l'atténuer les milieux consultés par la commission — à l'occasion de la tenue de trois ateliers, durant l'automne 1983, et ultérieurement, lors de la transmission d'une vingtaine de mémoires — y sont allés de multiples propositions décrites et commentées dans l'avis. De nombreux tableaux, sur les ressources professorales, leurs qualifications, leur répartition, et sur la production des programmes d'études avancées dans les 26 principales « universités de recherche » au Canada viennent étayer l'analyse de situation réalisée dans l'avis.

Notant que les écarts relevés en recherche subventionnée existent aussi dans les programmes d'études avancées l'avis formule diverses recommandations destinées à bonifier le développement universitaire à ces deux chapitres; celles-ci touchent la concentration des activités de recherche et d'études avancées, le schéma directeur de coordination du réseau, le processus de planification institutionnel dans chaque université, les besoins particuliers du sous-réseau francophone, l'orientation des programmes de subvention québécois. Ces recommandations complètent celles incluses dans le premier avis, sur

l'impact du financement fédéral, qui touchent elles la participation universitaire aux programmes des organismes fédéraux et la coordination intergouvernementale des programmes de financement universitaire.

L'avis sur l'*état et les besoins de la recherche* inclut, en annexe, un compte rendu détaillé de la consultation réalisée par la commission durant les neuf derniers mois de 1983 à propos de son rapport sur l'impact du financement fédéral.

— Les autres travaux de la commission

En avril 1984 la commission a transmis au Conseil un avis relatif à l'orientation et au fonctionnement du nouveau *programme d'actions structurantes pour la création d'équipes de recherche liées au « Virage technologique »*. Annoncé en décembre 1983 dans le cadre du plan gouvernemental de relance économique, ce programme prévoit la création, durant le triennat 1984-1987 de 800 nouveaux postes de chercheurs et d'étudiants chercheurs au sein d'équipes universitaires; d'ici sa terminaison, prévue pour 1991, 70 millions de $ seront dépensés par le M.E.Q. au titre de ce programme. L'impact de celui-ci sera d'autant plus fort qu'il a des secteurs cibles assez restreints — i.e. ceux reliés aux créneaux de la haute technologie —; il vise en plus à consolider et à structurer la recherche à l'échelle du réseau, y compris par l'intégration des nouveaux postes de chercheurs décernés au plan d'effectif des universités intéressées.

L'avis adressé au ministre de l'Éducation touche successivement: la définition des objectifs du nouveau programme; sa stratégie d'implantation; ses critères d'évaluation; ses catégories de subventions; sa place vis-à-vis FCAC-centres de recherche. L'avis réunit une dizaine de recommandations visant en particulier à faire en sorte que le programme atteigne les objectifs qu'il s'est donné aux chapitres de la coordination et de la consolidation de la recherche dans le réseau, et à ce que, dans son implantation, l'on puisse tirer parti le mieux possible des ressources humaines dûment qualifiées pour la recherche qui sont disponibles dans le milieu universitaire.

En février 1984, la commission a aussi transmis au Conseil un avis sur la demande de subvention spéciale adressée au M.E.Q. par trois universités de la région montréalaise en vue de la création d'un centre interuniversitaire de recherche en informatique. La mise sur pied de ce nouvel organisme, au début de 1984, est venue concrétiser un projet datant déjà de plusieurs années. L'avis de la commission recommande au M.E.Q. d'agréer la demande qui lui a été soumise par les universités intéressées et formule diverses suggestions en vue d'assurer une meilleure réalisation du projet considéré et d'en assurer un suivi approprié.

— Activités courantes; travaux à venir

Outre la participation habituelle de tous les membres aux comités visiteurs responsables de l'évaluation des projets de nouveaux programmes de 2e et de 3e cycles sous l'égide du Comité des programmes, il faut souligner la collaboration apportée par la commission, en 1983-1984 aux deux opérations d'évaluation sectorielle lancées par le Conseil, qui touchent le génie et les sciences de l'éducation. Trois membres de la commission siègent sur le comité directeur de la première opération, dont l'un à titre de président, deux autres membres sur le comité responsable de la seconde opération.

Dans le prolongement des travaux relatifs à l'impact du financement fédéral la commission souhaite, au cours de l'année qui vient, entreprendre l'évaluation des programmes québécois de subvention à la recherche universitaire. Elle entend également pousser plus avant la réflexion sur le dossier des indicateurs et des standards de développement de la recherche et des études avancées, qu'elle a amorcée à l'occasion de son étude des programmes fédéraux.

VI - Financement de l'enseignement supérieur

6.1 Mandat du Comité du financement

En vertu de la Loi sur le Conseil des universités, celui-ci peut:

1. « étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants; » (article 3a)
2. « suggérer au ministre de l'Éducation les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur; » (article 3d)
3. « étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur; » (article 3e)
4. « recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que les répartitions ». (article 3f)

Par ailleurs en vertu de cette même loi, le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre à l'avis du Conseil:

1. « les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur; » (article 4b)
2. « la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire; » (article 4c)
3. « les règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur. » (article 4e)

Le Conseil des universités exerce ses obligations à l'égard du financement des universités par l'intermédiaire de son Comité du financement.

6.2 Composition du Comité du financement

En 1983-1984, la composition du comité était la suivante:

	Expiration du mandat
Monsieur Maurice Cohen Président	1er juin 1984
Monsieur Jean Bernier Vice-doyen Faculté des sciences sociales Université Laval	30 juin 1984
Monsieur Jean-Louis Bourbeau Vice-président William M. Mercer Limitée	29 février 1984
Monsieur Godefroy-M. Cardinal Professeur Département des sciences de l'éducation Université du Québec à Montréal	21 février 1985
Monsieur Julien Constantin Professeur Département de mathématiques et informatique Université de Sherbrooke	1er novembre 1985
Monsieur Pierre DeCelles Vice-recteur Affaires professorales et étudiantes Université Laval	30 juin 1984
Monsieur Robert Lacroix Directeur Département des sciences économiques Université de Montréal	30 juin 1984
Monsieur José Roy Étudiant École du Barreau du Québec	6 avril 1984
Madame Diane Wilhelmy Secrétaire générale associée Secrétariat à la condition féminine	30 juin 1984
Monsieur Martin Desmeules Directeur Ressources matérielles et financières Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Éducation Observateur	
M. Claude Létourneau Secrétaire	31 mars 1985

6.3 Activités du comité en 1983-1984

En 1983-1984, le Comité du financement s'est réuni six fois pour étudier trois dossiers majeurs; soit les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-1983 et 1983-1984 (deux réunions), le niveau de financement des universités pour l'année 1984-1985 (trois réunions) et la répartition des ressources entre les établissements universitaires pour l'année 1984-1985 (une réunion). Au cours de ces réunions, le comité a préparé pour le Conseil deux avis, l'un portant sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988, et l'autre sur le niveau de financement des universités pour l'année 1984-1985.

Par ailleurs la permanence du Comité du financement a préparé deux autres avis durant l'année 1983-1984; l'un traitant du maintien et du renouvellement du personnel scientifique dans les universités québécoises, l'autre de la question des services à la collectivité. Deux groupes de travail formés par le Conseil, et dirigés par le président du Comité du financement, ont assuré la supervision et l'encadrement de ces travaux.

6.4 Avis sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988

Le 25 juin 1982, le ministère de l'Éducation transmettait une première demande d'avis sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988. En septembre de la même année, le ministère soumettait une nouvelle version de ces plans d'investissements, qui comblait certaines lacunes, au niveau des prévisions de clientèles, que comportaient les plans soumis précédemment. Cependant en octobre 1982, suite à l'adoption de nouveaux paramètres par le Conseil du trésor, le ministère devait retirer ces projets de plans d'investissements. Ce n'est que quelques mois plus tard, soit le 5 juillet 1983 que le ministre de l'Éducation a sollicité l'avis du Conseil sur la version définitive de ces deux plans quinquennaux d'investissements.

Le 17 novembre 1983 le Conseil publiait son avis sur les plans quinquennaux d'investissements pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988. En résumé cet avis montre que le ministère de l'Éducation est beaucoup trop conservateur lorsqu'il évalue les besoins d'espaces à long terme des universités québécoises et cela parce qu'il sous-estime de façon démesurée les prévisions de clientèles pour les deux prochaines décennies. Il en résulte ainsi que les projets de constructions ou d'acquisitions d'immeubles des universités québécoises, surtout pour celles de la région de Montréal, sont réduits de façon considérable. La situation est même critique pour certaines universités montréalaises qui devront recourir massivement à des locations pour satisfaire leurs besoins réels d'espaces et il en résultera une augmentation des budgets de location. Or les dépenses de location, qui relèvent du budget de fonctionnement, sont déjà très considérables à l'heure actuelle (au-delà de 20 M de $ en 1982-1983). De plus, c'est l'ensemble des universités qui devra supporter l'excès de prudence du ministère en ce qui concerne les investissements, puisque les nouvelles dépenses de location devront être prélevées à partir de l'enveloppe globale des subventions de fonctionnement.

Conscient de la gravité de cette situation, le Conseil des universités recommandait au ministère dans son avis sur les plans quinquennaux d'investissements, d'une part de réviser à la hausse les prévisions de clientèles et par conséquent de grossir les projets de construction, surtout pour les universités de la région de Montréal dont les besoins sont les plus urgents, ou en corollaire de financer les nouvelles locations par des crédits supplémentaires au niveau de l'enveloppe des subventions de fonctionnement. D'autre part le Conseil recommandait d'accorder un financement adéquat pour les clientèles additionnelles dans le cadre de l'enveloppe annuelle pour l'acquisition d'équipements mobiliers. C'est à ce niveau également que le Conseil suggérait d'accélérer le renouvellement et l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe notamment pour le virage technologique.

6.5 Avis sur le niveau de financement des universités pour l'année 1984-1985

Cet avis, adopté par le Conseil en mai 1984, constitue le premier volet de la réponse à la demande d'avis du ministre de l'Éducation sur le cadre de financement du réseau universitaire pour l'année 1984-1985. En même temps qu'il énonce les paramètres concernant le niveau et la répartition de l'enveloppe budgétaire, le cadre de financement aborde de manière plus globale la question du financement des universités. Ce cadre qui s'inspire largement des études et des avis du Conseil des universités, traduit pour la première fois au plan des ressources les grands objectifs et les orientations prioritaires de développement du réseau universitaire québécois. Il situe ainsi le financement des universités dans une perspective à plus long terme en indiquant les orientations que le ministère compte y donner au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le niveau de financement pour l'année 1984-85, le cadre financier annonce une augmentation de 4,5 % de l'enveloppe des subventions de fonctionnement, ce qui représente une améliora-

tion par rapport à l'augmentation de 1,5 % de l'an dernier. L'enveloppe budgétaire pour 1984-1985 comprend une indexation de 4,2 % pour l'ensemble des dépenses, une augmentation de 2,6 % pour les clientèles additionnelles dans les secteurs du virage technologique, une croissance de 0,3 % pour la création et la consolidation d'équipes de recherche et finalement une compression de 2,6 % par rapport à l'enveloppe de l'an dernier.

Après cette description du niveau de financement proposé aux universités en 1984-1985, l'avis du Conseil retrace l'évolution réelle au cours des six dernières années, des subventions que le ministère leur a accordées. L'avis constate que les subventions par étudiant ont diminué en dollars constants de près de 30 % entre 1978-1979 et 1984-1985 et que leurs parts relatives par rapport au PIB et aux dépenses gouvernementales ont diminué respectivement de 20 % et 25 % durant la même période. On y indique par ailleurs qu'en 1984-1985, les compressions demandées aux universités représentent 10 % de l'ensemble des compressions gouvernementales, alors que la part des subventions universitaires dans le budget du Gouvernement s'élève à 3 % ou 4 % seulement.

C'est dans ce contexte que le Conseil des universités recommande au ministre de l'Éducation de réviser sa politique de compression des dépenses des universités, en ajoutant à l'enveloppe globale des universités, pour 1984-1985, un montant minimal de 11,5 millions de dollars, soit 5 millions pour financer les clientèles additionnelles dans les secteurs non reliés au virage technologique, 5 millions destinés à faire face aux frais de nouvelles locations et 1,5 million pour le renouvellement du corps professoral.

Cet avis reconnaît le pas important accompli dans le financement des clientèles additionnelles par l'ajout de 22,4 millions de dollars pour les clientèles du secteur du virage technologique. Le Conseil recommande cependant que ce financement soit étendu aux autres secteurs. Cette mesure est d'autant plus importante qu'il y a un danger de survirage technologique dans les universités du Québec, étant donné que plusieurs programmes sont orientés vers ce secteur et que les ressources risquent de se faire rares ailleurs.

Cet avis comprend également une autre recommandation qui concerne la politique des droits de scolarité pour les étudiants étrangers. Le Conseil estime que si ces étudiants représentent un coût pour le Québec, ce coût est compensé par des retombées importantes particulièrement au niveau des études avancées, où leur présence permet d'établir des échanges fructueux d'idées et de techniques entre le Québec et les autres pays, et contribue à la vitalité des programmes. En conséquence le Conseil recommande d'atténuer les effets de cette politique particulièrement au niveau des études avancées, en exemptant les étudiants des 2e et 3e cycles de l'augmentation récente des droits de scolarité décrétée par la nouvelle politique du ministère.

Liste des annexes

Annexe I

Avis rendus par le Conseil des universités en 1983-1984

No 83.1 Avis sur les programmes d'études avancées et de spécialités en médecine dentaire. 1983-09-29

83.2 Avis sur les programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel. 1983-09-30

83.3 Avis sur les problèmes du développement des activités du réseau universitaire dans le contexte actuel. 1983-10-03

83.4 Avis au ministre responsable de la Loi des professions sur le répertoire des diplômes donnant ouverture à l'exercice de la profession d'urbaniste. 1983-10-21

83.5 Avis concernant le programme de maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal approuvé à titre expérimental en 1975. 1983-10-20

83.6 Avis sur le programme de doctorat conjoint en administration offert par les Universités: Concordia, McGill, du Québec à Montréal et l'École des Hautes Études Commerciales et approuvé conditionnellement en 1975. 1983-10-20

83.7 Avis sur les projets soumis par les universités dans le cadre du volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique 1983-1984. 1983-10-26

83.8 Avis sur l'opportunité d'implanter un programme de maîtrise en gestion des ressources maritimes à l'Université du Québec à Rimouski. 1983-11-17

83.9 Avis sur les plans quinquennaux d'investissements pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988. 1983-11-17

83.10 Avis au ministre des professions sur des modifications à la liste des diplômes donnant ouverture au permis d'exercice professionnel. 1984-01-23

83.11 Avis sur l'opportunité d'implanter un programme de maîtrise en microbiologie appliquée à l'Institut Armand-Frappier. 1984-02-17

83.12 Avis sur trois projets soumis par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique 1983-1984. 1984-02-17

83.13 Avis concernant le programme de Ph.D. « in Humanities » de l'Université Concordia approuvé à titre d'expérience-pilote. 1984-02-17

83.14 Avis sur la demande de subvention présentée, au titre du programme d'actions structurantes du M.E.Q. en vue de la création d'un centre interuniversitaire de recherche en informatique dans la région montréalaise. 1984-02-23

83.15 Avis concernant le programme de doctorat « in Computer Science » de l'Université Concordia. 1984-03-23

83.16 Avis concernant le programme de maîtrise en analyse et gestion urbaines offert conjointement par l'UQAM, l'INRS et l'ÉNAP. 1984-03-23

83.17 Rapport sur la visite du Conseil des universités à l'Université Laval. 1984-03-28

83.18 Avis concernant le maintien et le renouvellement du personnel scientifique dans les universités québécoises. 1984-03-30

83.19 Avis au ministre des professions sur le règlement sur les diplômes donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des chimistes. 1984-04-19

83.20 Avis sur quatre nouveaux programmes d'études universitaires. 1984-04-19

83.21	Avis sur le financement spécial à accorder aux nouveaux programmes d'études jugés prioritaires, dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique 1983-1984.	1984-04-19
83.22	Avis sur le programme d'actions structurantes pour la création d'équipes de recherche liées au « Virage technologique ».	1984-04-27
83.23	Avis sur un programme de maîtrise en enseignement au primaire à l'Université du Québec à Montréal.	1984-05-18
83.24	Avis sur le niveau de financement des universités pour l'année 1984-1985.	1984-05-18
83.25	Avis sur les Services à la collectivité.	1984-05-18
83.26	Commentaires sur la formation et le perfectionnement des enseignants.	1984-05-18
83.27	Avis sur un projet d'École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies de l'Université du Québec.	1984-06-21
83.28	Avis sur l'impact du financement fédéral sur le développement universitaire au Québec.	1984-06-21
83.29	Avis sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs au Québec.	1984-06-21

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1983-1984

- Quatorzième rapport annuel 1982-1983.
- Rapport du Comité sur la formation en biotechnologie, 1984-03-15.
- Bulletin d'information, volume 1, numéro 4, septembre 1983.
- Bulletin d'information, volume 2, numéro 1, janvier 1984.